

Les dépôts autorisés

- * Gravats et inertes,
- * Déchets verts,
- * Ferraille,
- * Cartons,
- * Bois,
- * Verre,
- * Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : petit appareil ménager (PAM), gros électroménagers (GEM) froid et hors-froid, écrans TV et ordinateur.
- * Lampes et néons usagés,
- * Huiles de vidange,
- * Déchets ménagers spéciaux : peintures, vernis...
- * Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI),
- * Médicaments,
- * Piles,
- * Batteries,
- * Vêtements.